



Conditions d'accès et tarifs

Pour des raisons de sécurité et de gestion des effectifs, ces créneaux d'entraînements sont réservés aux professionnel·les identifié.e.s par la direction de l'école du Cirque Electrique. Seules les personnes inscrites sur la liste des participant·es aux entraînements des professionnel·les. pourront accéder à cet espace.

Pour s'inscrire sur cette liste, vous pouvez postuler [ici](#). Il est nécessaire de prévoir une copie de vos trois derniers contrats de travail (artiste), à défaut votre CV et une vidéo en spectacle pourront attester de votre statut.

Une fois votre candidature validée, un lien Hello Asso vous sera communiqué afin que vous puissiez procéder au règlement de l'adhésion annuelle 2025-2026 (25€) et procéder à vos réservations de créneaux.

L'adhésion annuelle vous permet de venir sur les cours adultes hebdomadaires dans les mêmes conditions que le public amateur et de bénéficier de tarifs réduits sur la quasi totalité des spectacles programmés au Cirque Electrique (réservation par mail ecole@cirque-electrique.com)

L'entraînement coûte 6€ la séance pour les adhérent·es (8€ pour les non-adhérent·es), afin d'éviter que des places soient bloquées inutilement, aucun remboursement n'est possible si vous décidez d'annuler l'entraînement auquel vous vous êtes inscrit

Les effectifs sont limités à 20 personnes par entraînement.

Règles de fonctionnement

La présence d'un·e référent·e de l'équipe pédagogique du Cirque Electrique est obligatoire, vous ne pouvez pas pénétrer dans le chapiteau tant qu'un·e référent·e n'est pas présent.

Les règles habituelles de la pratique des arts du cirque s'appliquent aux professionnel·les : votre tenue doit être adaptée, ne pas risquer d'abîmer le matériel ou de mettre votre sécurité en péril.

Vous devez retirer vos chaussures pour marcher sur les pistes d'acrobatie. Si pour des raisons artistiques ou techniques vous avez besoin d'être chaussé·es, vos chaussures doivent être nettoyées, non portées à l'extérieur et mises uniquement pour votre répétition. Il est interdit de manger sous le chapiteau école de cirque (mais vous pouvez manger sur les espaces extérieurs).

Si vous souhaitez utiliser votre matériel personnel, vous devez prévenir en amont de votre venue et signer une décharge de responsabilité auprès de la direction de l'école de cirque qui stipule que votre équipement est conforme et sécuritaire.

Vous ne pouvez pas manipuler les ancrages sur poulies seul·e : vous devez solliciter le/la référent·e de l'entraînement pour vous accompagner dans votre installation aérienne.

—

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à solliciter la direction de l'école de cirque ou un·e référent·e de l'entraînement sur place. (06 51 58 07 14 // ecole@cirque-electrique.com)